

« de semelles dans ce mois ! (1) », et peu après, il expédie une note supplémentaire. « La dame de Coüet en fut très « courroucée », et revint à Juilly le 16 août 1677. « On « compta pour toutes choses. Elle nous demeurait débitrice « de la somme de 900 livres, dont elle nous donna un billet « payable dans six mois. Mais elle n'a voulu ensuite acquit- « ter que 700 livres sur ladite promesse. » Elle n'entendait payer ni les quarterons de plumes gaspillées (2), ni les encriers de corne, ni la montre du jeune duc d'Antin, ni l'argent emprunté par ses fils à leur valet. Le P. Econome menaça d'un procès; « M^{me} de Coüet fit scandale en son « pays. » Effrayé, le P. Le Blanc « moyenna un accomo- « dement. » M. Altoviti lui versa 700 livres, et le P. Le-comte, comptable, « rendit la promesse, tant sur l'avis de « nos Pères de Paris que du supérieur de Lyon. »

Tandis qu'elle discutait ainsi, jusqu'au dernier sol, avec le collège, la dame de Montriblond, poussée par son mari, préparait les comptes de tutelle les plus fantaisistes. Elle y majorait, parfois d'un millier de livres, les notes envoyées de Juilly (3).

Les enfants s'en aperçurent, et lorsque, au mois de janvier 1693, Jean-Baptiste épousa Marie-Madeleine de Fleury,

(1) Les trois paires de souliers neufs revenaient à 8 livres 10 sols. A eux trois, ces enfants avaient, en 4 ans, usé 44 paires de souliers neufs, 32 semelles ou réparations, 14 paires de pantoufles et 4 paires de chaussures. Tous les faux frais montaient à la somme de 226 livres, 15 sols et 6 deniers.

(2) Les deux quarterons de plumes valaient 3 livres, les écritoirs de ceinture 5 sols 6 deniers, la bouteille d'encre 3 sols.

(3) L'erreur provenant de cette majoration des pensions montait à plus de 50,000 livres. Voir : *Factum pour Messire J.-B. de Coüet, marquis de Villars... contre Anne de Coüet de Marignanes...* S. 1, n. d., in-f° de 6 pages.